



Vente d' un appartement dans une copropriété

Par **minerve40130**, le **26/09/2011** à **12:09**

Bonjour,

Je suis propriétaire d' un bâtiment dans lequel j' ai aménagé deux appartements un que j' occupe et le second que je loue; Endettée aujourd' hui j' ai décidée d'en vendre un pour solder mes dettes . Pour que la vente se concrétise il me faut la signature de mes voisins et ceux -ci s'opposent à me la donner ; Aujourd'hui je suis dans une impasse et je n' ai pas envie que mes créanciers (FISC ET COFIDIS) me saisissent l' ensemble de mes biens pour les vendre aux enchères

Par **fif64**, le **26/09/2011** à **12:35**

Si j'ai bien compris :

vous avez acheté un appartement (unité d'habitation), que vous avez divisé dans les faits en DEUX unités d'habitation ?

Si c'est bien ça, il vous faut l'accord de l'AG, et en cas de refus, à part partir dans de longues procédures judiciaires qui ne vont pas forcément aboutir en votre faveur....

Essayez de dialoguer avec eux pour comprendre les raisons de leur refus.

Par **minerve40130**, le **26/09/2011** à **12:47**

Bonjour ,
oui c' est un batiment dans lequel j' ai fait deux appartements Il n' y a jamais eu de syndic de copropriété de créer et on occupe chacun une maison individuelle

Par **amajuris**, le **26/09/2011** à **13:27**

bjr,
avez-vous fait un règlement de copropriété avec un état descriptif de division.
c'est la premier acte à faire quand on créé une copropriété.
cdt

Par **minerve40130**, le **26/09/2011** à **15:06**

Bonjour ,

Le notaire a fait le necessaire puisque c'est suite à la vente de la maison de mes parents que la copropriété à été crée . Un modificatif à règlement de copropriété a été fait au moment du règlement de succession de ma mère